

AFFAIRE No 22

REALISATION D'UN FORAGE DANS LA RAVINE DU CHAUDRON

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'accroître les ressources en eau de la ville, la Municipalité a demandé à la REDETAR de réaliser un forage de 100 m de profondeur dans le bras abandonné de la Ravine du Chaudron en amont de la RN 102.

Ce forage, qui sera achevé le 15 octobre prochain, pourrait être équipé provisoirement en pompes si les ressources en eau s'avéraient insuffisantes lors de la prochaine saison d'étiage.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
- \* à passer un marché négocié avec la REDETAR, en vertu de l'article 312 bis § 2 du Code des Marchés Publics ;
- \* à solliciter les subventions nécessaires auprès des organismes compétents.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit, dans un premier temps, de pallier tout manque d'eau éventuel pour cet étiage. Dans un second temps, ce point sera relié au futur réservoir d'équilibre qui sera construit dans le secteur.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Le montant du marché s'établit à la somme de 1 169 180,75 F TTC. Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

